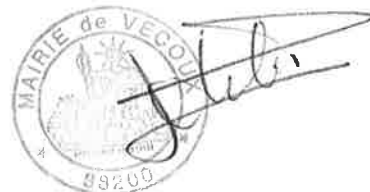


LE 17 DECEMBRE 2020

Le dix-sept décembre deux mille vingt, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour le vingt-trois décembre deux mille vingt, à vingt heures.

Le Maire,



SEANCE DU 23 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vecoux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul MICLO**, Maire,

PRÉSENTS : M. Jean-Paul MICLO, M. Fabrice LECOMTE, Mme Nicole DORIDANT, Mme Fanny ANTOINE, M. Samuel VALDENNAIRE, Mme Pascale PAILLER, Mme Rose HOCQUAUX, M. Hervé DARQUY, Mme Evelyne PORTE, Mme Cécile PARMENTIER, M. Denis SCHOTT et M. Arnaud BARTHEL.

ABSENTS et EXCUSES : Mme Béatrice FEBVET *ayant donné pouvoir à* Mme Fanny ANTOINE, M. Thierry DELPAU *ayant donné pouvoir à* M. Samuel VALDENNAIRE et M. Steve BEKAI *ayant donné pouvoir à* M. Arnaud BARTHEL.

Monsieur le Maire a déclaré la séance du Conseil Municipal ouverte.

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **M. Fabrice LECOMTE**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du mercredi 04 novembre appelle à une observation. La date et le lieu de naissance de Madame Monique DUPRE est erronée concernant la délibération n° 2020 – 087 relatif à la commission communale des impôts directs (CCID). Monsieur le Maire précise qu'une correction sera apportée.

Ne recueillant plus d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR

- 2020 – 094 : Tarif de l'abonnement compteur 2022 et tarifs de l'eau, de l'assainissement et des branchements pour l'année 2021 ;
- 2020 – 095 : Tarifs municipaux 2021 ;
- 2020 – 096 : Pertes sur créances irrécouvrables – Budget primitif 2020 commune ;
- 2020 – 097 : Pertes sur créances irrécouvrables – Budget primitif 2020 du service de l'eau ;

2020 – 098 : Pertes sur créances irrécouvrables – Budget primitif 2020 du service assainissement ;
2020 – 099 : Approbation du pacte fiscal, financier et de solidarité de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales ;
2020 – 100 : Demande de retrait au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif (SDANC) dans les Vosges ;
Questions diverses.

DELEGATIONS

Article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendu applicable par la délibération n° 2014 - 076 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Réparation du Citroën Berlingot – Auto Rupt à Rupt sur Moselle pour un montant de 694,96 € ttc ;
Vêtement de travail – Sarl AzCom à Le Thillot pour un montant de 459.00 € ttc ;
Station Assainissement le Clos – Fabrication et pose d'un portail – BigMat à Remiremont pour un montant de 742.72 € ttc ;
Station Assainissement le Clos – Fabrication et pose d'une trappe – Sarl Eric à Vecoux pour un montant de 1 110.00 € ttc ;
Chaufferie de l'église « Fabrication et pose d'une gaine d'alimentation » - Sarl Eric à Vecoux pour un montant de 4 500.00 € ;
Fourniture de panneaux de signalisation – Signaux Girod à Chavelot pour un montant de 405.29 € ttc ;
Eclairages publics – Comatelec Schröder à Roissy En France pour un montant de 1 956.00 € ttc ;
Ecole maternelle – Tapis d'Eveil – Lucie Severac à Remiremont pour un montant de 165.00 € ttc ;
Fourniture de deux vannes papillon – Sogeo Est à Nancy pour un montant de 3 160.80 € ttc.

2020 – 094 : TARIF DE L'ABONNEMENT COMPTEUR 2022 ET TARIFS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES BRANCHEMENTS POUR L'ANNEE 2021.

Monsieur le Maire fait part de ses propositions tarifaires à voter pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, comme suit :

Abonnement compteur

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de fixer le tarif de l'abonnement compteur pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 comme suit :**

- *Abonnement annuel : 28.00 € ;*
- *Abonnement annuel (pour les personnes âgées de plus de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, vivant seules, et n'ayant pas été imposées sur le revenu au titre de l'année précédente) : 14.00 €.*

Eau

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de fixer le tarif de l'eau pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comme suit :**

- *Particuliers :*
 - *(quel que soit le volume de m3 consommé) : 1.75 €/m3 ;*
- *Professionnels et agriculteurs (compteurs à usage professionnel) :*
 - *De 1 à 220 m3 : 1.75 €/m3 ;*
 - *A partir de 220 m3 : 0.93 €/m3 ;*
 - *Redevance pour la pollution domestique (reversée à l'agence de l'eau Rhin – Meuse) : 0.350 €/m3.*

Assainissement

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de fixer le tarif de l'assainissement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comme suit :**

- *Redevances sur m3/eau consommée : 3.00 €/m3 ;*
- *Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'agence de l'eau Rhin – Meuse) : 0.233 €/m3.*

Réseau d'eau potable

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de fixer le tarif de raccordement au réseau d'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comme suit :**

- *Mise en service (Pose de compteur – Ouverture de branchement) : 200.00 € ;*
- *Branchement : Montant sur devis.*

Réseau d'assainissement

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de fixer le tarif de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comme suit**

- *Participation pour assainissement collectif : 2 000.00 € ;*
- *Branchement : Montant sur devis ;*
- *Redevance complémentaire de branchement eaux vannes pour immeubles collectifs, à partir du 2^{ème} branchement et pour chaque appartement supplémentaire : 350.00 €.*

Réseau eaux pluviales

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de fixer le tarif de raccordement au réseau des eaux pluviales pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 comme suit :**

- *Participation pour les eaux pluviales : 1 200.00 € ;*

- *Branchement : Montant sur devis.*

2020 – 095 : TARIFS MUNICIPAUX 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte les tarifs municipaux comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :**

TARIFS CIMETIERE

- Concession pleine terre :

- Trentenaire, le m2 : 72.00 €

- Concessions au columbarium :

- Tarif d'une case pour 15 ans : 400.00 €
- Tarif d'une case pour 30 ans : 600.00 €

- Concessions Cave Urne Funéraire :

- Tarif Cave Urne Funéraire pour 15 ans : 400.00 €
- Tarif Cave Urne Funéraire pour 30 ans : 600.00 €

TARIFS PHOTOCOPIE à l'unité

- Tarifs « particuliers » :

- Photocopie A4 (21 x 29.7) Noir et blanc 0.20 €
- Photocopie A4 (21x29.7) Couleur 0.40 €
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Noir et blanc 0.40 €
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Couleur 0.80 €
- Photocopie A4 (21 x 29.7) Recto-Verso – Noir et blanc 0.40 €
- Photocopie A4 (21 x 29.7) Recto-Verso – Couleur 0.80 €
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Recto-Verso – Noir et blanc 0.80 €
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Recto-Verso – Couleur 1.60 €

- Tarifs « associations de Vecoux » :

- Photocopie A4 (21 x 29.7) Gratuit
- Photocopie A4 (21x29.7) Couleur Gratuit
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Gratuit
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Couleur Gratuit
- Photocopie A4 (21 x 29.7) Recto-Verso Gratuit
- Photocopie A4 (21 x 29.7) Recto-Verso – Couleur Gratuit
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Recto-Verso Gratuit
- Photocopie A3 (29.7 x 42) Recto-Verso – Couleur Gratuit

FETE FORAINE

- Emplacement par caravane forain (*ayant participé à la fête foraine*)
- Fête patronale Gratuit
- Hors fête patronale Gratuit

DOMAINE PUBLIC

- Forfait Cirque et commerce ambulant
- Forfait annuel « Camion Pizza »

Gratuit
Gratuit

2020 – 096 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables établis par Madame le Receveur.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts par Madame le Receveur municipal pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour l'objet d'une poursuite.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Se prononce pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables et de leurs prises en charge sur le budget primitif 2020 commune pour un montant de 400.00 €.**

2020 – 097 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables établis par Madame le Receveur.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts par Madame le Receveur municipal pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour l'objet d'une poursuite.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Se prononce pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables et de leurs prises en charge sur le budget primitif 2020 du service de l'eau pour un montant de 220.82 €.**

2020 – 098 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables établis par Madame le Receveur.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts par Madame le Receveur municipal pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour l'objet d'une poursuite.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Se prononce pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables et de leurs prises en charge sur le budget primitif 2020 du service de l'assainissement pour un montant de 72.01 €.**

2020 – 099 : APPROBATION DU PACTE FISCAL, FINANCIER ET DE SOLIDARITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 93 / 20 du 23 novembre 2020, le Conseil Communautaire avait approuvé le pacte fiscal et financier.

Celui-ci constitue, en l'espèce, un état des lieux des flux financiers existants et à venir entre la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et ses Communes membres et se décline en trois thèmes :

- Les transferts de compétences ;
- Les mutualisations de services ;
- La répartition du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

L'article 256 de la loi de finances pour 2020, l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoient que les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés doivent par délibération adopter un nouveau pacte financier et fiscal avant le 31 décembre 2020. A défaut, la Communauté de Communes serait tenue de verser une dotation de solidarité communautaire à la commune de Remiremont concernée par le contrat de ville.

Après cet exposé,

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 12 voix Pour,

- **Approuve la proposition du Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.**
- **Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire application de la présente délibération**

2020 – 100 : Demande de retrait au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) dans les Vosges.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical par délibération n° 22 / 2020 du 22 octobre 2020 a accepté à l'unanimité le retrait de la Commune de Moncel-sur-Vair au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif dans les Vosges.

Celle-ci a exprimé sa demande avec les éléments suivants :

- Le choix du SPANC communal (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) est motivé par une volonté de proximité et de parfaite connaissance du terrain ;
- Les contrôles seront faits en régie avec prestations de service ;
- Le règlement de service a été validé et joint.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit accepter le retrait de la Commune de Moncel-Sur-Vair pour valider sa demande.

Après en avoir délibéré,

- **Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire application de la présente délibération**


Questions diverses.

→ Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Commune dans le département des Vosges a transmis le compte rendu de la séance du mardi 20 octobre 2020. Le document est consultable au secrétariat de la Mairie.

→ Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales a transmis les comptes rendus des séances du vendredi 06 novembre 2020, du lundi 23 novembre 2020 et du lundi 14 décembre 2020. Les documents sont consultables au secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance.

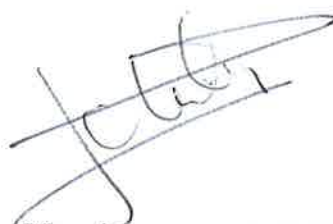
Le secrétaire de séance,



Monsieur Fabrice LECOMTE



**Affiché le 06 janvier 2021
Le Maire,**



Monsieur Jean-Paul MICLO